

Animaludo

Voici une formule originale d'accueil à la demi-journée proposée aux enfants âgés de 6 à 12 ans. Ils sont accueillis dans la maison de l'enfance Alphonse Daudet.

Un accueil pour les 6 / 12 ans

La Ville de Petit-Quevilly organise des activités loisirs d'été au sein de la maison de l'enfance Alphonse-Daudet à destination du public 6-12 ans, durant les grandes vacances scolaires. Ce service d'accueil de proximité de quartier est **exclusivement réservé aux familles habitant la commune de Petit-Quevilly**.

Animaludo à la maison de l'enfance Alphonse-Daudet est un lieu permettant à chacun de gérer ses vacances à son propre rythme, il propose aux enfants des activités à la carte, multiples, et d'expression, jeux sportifs, grands jeux...) **en journée et / ou en demi-journée** (de 9h à 12 et l'après-midi de 13h30 à 17h30), sans restauration.

Inscription

Les inscriptions s'effectuent à la Maison de l'Enfance Alphonse-Daudet **à l'ouverture des sessions d'été :**

- › le lundi du premier jour d'ouverture de la session de juillet ;
- › le lundi du premier jour d'ouverture de la session d'août.

Elles se poursuivent dans la limite des places disponibles. La présence d'un parent (ou d'un responsable légal) est obligatoire lors de l'inscription.

Toute inscription à une session doit s'accompagner d'une fréquentation régulière (matin et après-midi). Un manque significatif de fréquentation peut entraîner le cas échéant la résiliation de l'inscription afin de permettre l'intégration d'un enfant en liste d'attente.

Documents à fournir

Documents à fournir pour l'inscription :

- › Un justificatif de vaccination DTP à jour (carnet de santé ou certificat médical) ;
- › Un justificatif de domicile original de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'énergie ou téléphone fixe...) ;
- › Une attestation d'assurance couvrant les activités extrascolaires.

Tarifs

Une participation aux sorties uniquement est facturée aux familles. Les tarifs sont présentés dans la grille des tarifs, disponible à l'accueil Enfance et Loisirs de la Mairie ou à télécharger ci-contre.

Paieiment

Une facturation de ces sorties est donc transmise à votre domicile le mois suivant la fréquentation de la maison de l'enfance. Elle doit impérativement être réglée à la date d'échéance précisée sur la facture, auprès du service Accueil Enfance et Loisirs-Mairie –Place Henri-Barbusse –76140 Petit-Quevilly, soit :

- > par paiement en ligne sur votre kiosque famille ;
- > par carte bancaire ;
- > en espèces ;
- > par chèques bancaires libellés à l'ordre de : RÉGIE ENFANCE ET LOISIRS.



VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex